

**SAINT- ARNOULT | SAMEDI 14 Octobre 2017 | DE 9H À 13H**

Salle Polyvalente, Av. Michel d'ORNANO (près du complexe sportif) • 14800 SAINT - ARNOULT

# Information / Formation : **le signalement**

animée par Hélène KOZACZYK, avocate pénaliste

*(La formation sur le signalement juridique est d'une valeur de 30 euros).*

## Objectif de la formation ?

Citoyens, professionnels, professionnels de santé, nous pouvons tous être confrontés à une personne en danger.

Trop souvent, le signalement n'est pas fait par « peur de mal faire », « peur d'avoir des ennuis ». Cette formation ouverte aux particuliers et aux professionnels envisage au travers de questions simples le cadre législatif du signalement, les obligations de chacun et les précautions à prendre et les aspects pratiques avec deux objectifs :

- un signalement utile à la personne en danger
- un signalement ne mettant pas en difficulté son auteur

## Programme

### 9H - 10H45

- **Qu'est-ce qu'un signalement ?** Le cadre juridique
- **Que doit-on signaler ?**
- **Qui doit signaler ?** Obligation de signalement, secret professionnel, secret médical
- **Quand signaler ?**
- **Comment rédiger un signalement ?** Ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

Pause

### 11H - 12H30

- **À qui signaler ?** Information préoccupante ou signalement
- **Quelle suite à un signalement ?**  
Rôle des CRIP, du parquet, du conseil départemental, du juge des enfants
- **Quels risques pour celui qui signale ?** Pour celui qui ne signale pas ?

### 12H30 -13H00

Questions / Réponses

**Support et modèles de signalement envoyés par e-mail à l'issue de la formation.**

- **Inscription :** reprenvis@gmail.com
- **Coordination :** caroline DEVISME, psychologue-sexologue
- **Inscription à retourner dès que possible par mail à :** reprenvis@gmail.com  
ou à REPENVIS, 6 rue jean REVEL - 14600 HONFLEUR

